



PLAN D'ACTION REGIONAL POUR L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES DANS LES PAYS DE LA LOIRE 2019 - 2020





PLAN D'ACTION REGIONAL POUR L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES DANS LES PAYS DE LA LOIRE

AVENANT

1. L'Etat, la Région des Pays de la Loire, la Bpifrance Création, la Direction régionale de l'INSEE, la Banque de France, la Direction régionale du Pôle emploi, les Chambres consulaires régionales des Pays de la Loire, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, France Active Pays de la Loire, la Caisse d'Epargne, BNP Paribas, Harmonie Mutuelle, le Groupe Total, l'Association des Décideurs du Numérique de l'Ouest (ADN Ouest), Femmes du Digital Ouest (FDO), Femmes chefs d'entreprises (FCE), Initiative Pays de la Loire, l'Association pour le droit à l'initiative économique des Pays de la Loire (Adie), la Fédération régionale des Centres d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (FRCIDFF) et la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) unissent leurs efforts, dans le cadre d'un Plan d'action régional (PAR), afin de promouvoir et de développer l'entrepreneuriat des femmes, convaincus qu'il constitue à la fois un moyen de développement pour les femmes et un levier pour la croissance et l'innovation.

En effet, si le taux d'activité des femmes dans les Pays de la Loire est l'un des meilleurs de France, les créatrices et les repreneuses d'entreprises restent moins nombreuses que les hommes et les freins au développement de leur entrepreneuriat demeurent réels.

D'où la décision des signataires de se mobiliser ensemble en faveur de l'entrepreneuriat des femmes pour :

- accroître significativement la part des femmes créatrices d'entreprises, afin que celle-ci atteigne 40 % des créations d'entreprises,
- identifier et augmenter la proportion de femmes créatrices d'entreprises innovantes ou porteuses de projets d'innovation, actuellement estimée à 10 % au niveau national,
- promouvoir la création et/ou la reprise d'entreprises par les femmes dans tous les secteurs porteurs, notamment l'industrie, le bâtiment, le numérique et l'innovation.

Pour ce faire, les actions du plan régional s'articulent autour des 6 priorités suivantes :

- améliorer la connaissance statistique des femmes créatrices et repreneuses d'entreprises, afin de mesurer les écarts de situation et de mettre en place des actions correctives,
- développer le mentorat, l'accompagnement et les réseaux de femmes entrepreneures,
- sensibiliser les jeunes femmes et les demandeuses d'emploi à la création et à la reprise d'entreprises,
- promouvoir les outils financiers à la disposition des créatrices, dont la garantie égalité femmes,
- développer des actions dans les territoires fragiles (quartiers prioritaires, zones de revitalisation rurale) et auprès des jeunes,
- valoriser l'entrepreneuriat des femmes par la communication et l'organisation de concours visant à accroître leur visibilité.

Cet avenant couvre la période 2019-2020. Le Président de la Confédération des PME s'engage à promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et à communiquer en direction des professionnels et du grand public sur les actions mises en place tout au long de la durée du plan d'action régional.

Fait à Nantes, le 21 NOV. 2019

Le Préfet de la région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique


Claude d'HARCOURT

Le Président
de la Confédération des PME


Olivier MORIN



PLAN D'ACTION REGIONAL POUR L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES DANS LES PAYS DE LA LOIRE

AVENANT

L'Etat, la Région des Pays de la Loire, la Bpifrance Création, la Direction régionale de l'INSEE, la Banque de France, la Direction régionale du Pôle emploi, les Chambres consulaires régionales des Pays de la Loire, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, France Active Pays de la Loire, la Caisse d'Épargne, BNP Paribas, Harmonie Mutuelle, le Groupe Total, l'Association des Décideurs du Numérique de l'Ouest (ADN Ouest), Femmes du Digital Ouest (FDO), Femmes chefs d'entreprises (FCE), la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME), l'Association pour le droit à l'initiative économique des Pays de la Loire (Adie), la Fédération régionale des Centres d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (FRCIDFF) et Initiative Pays de la Loire unissent leurs efforts dans le cadre d'un Plan d'action régional (PAR) afin de promouvoir et de développer l'entrepreneuriat des femmes, convaincus qu'il constitue à la fois un moyen de développement pour les femmes et un levier pour la croissance et l'innovation.

En effet, si le taux d'activité des femmes dans les Pays de la Loire est l'un des meilleurs de France, les créatrices et les repreneuses d'entreprises restent moins nombreuses que les hommes et les freins au développement de leur entrepreneuriat demeurent réels.

D'où la décision des signataires de se mobiliser ensemble en faveur de l'entrepreneuriat des femmes pour :

- accroître significativement la part des femmes créatrices d'entreprises, afin que celle-ci atteigne 40 % des créations d'entreprises,
- identifier et augmenter la proportion de femmes créatrices d'entreprises innovantes ou porteuses de projets d'innovation, actuellement estimée à 10 % au niveau national,
- promouvoir la création et/ou la reprise d'entreprises par les femmes dans tous les secteurs porteurs, notamment l'industrie, le bâtiment, le numérique et l'innovation.

Pour ce faire, les actions du plan régional s'articulent autour des 6 priorités suivantes :

- améliorer la connaissance statistique des femmes créatrices et repreneuses d'entreprises, afin de mesurer les écarts de situation et de mettre en place des actions correctives,
- développer le mentorat, l'accompagnement et les réseaux de femmes entrepreneures,
- sensibiliser les jeunes femmes et les demandeuses d'emploi à la création et à la reprise d'entreprises,
- promouvoir les outils financiers à la disposition des créatrices, dont la garantie égalité femmes,
- développer des actions dans les territoires fragiles (quartiers prioritaires, zones de revitalisation rurale) et auprès des jeunes,
- valoriser l'entrepreneuriat des femmes par la communication et l'organisation de concours visant à accroître leur visibilité.

Cet avenant couvre la période 2019-2020. Le président d'Initiative Pays de la Loire s'engage à promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et à communiquer en direction des professionnels et du grand public sur les actions mises en place tout au long de la durée du plan d'action régional.

Fait à Nantes, le **21 NOV. 2019**

Le Préfet de la région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique

Claude d'HARCOURT

Le Président de
Initiative Pays de la Loire

Jean-Pierre LUCAS



PLAN D'ACTION REGIONAL POUR L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES DANS LES PAYS DE LA LOIRE

AVENANT

L'Etat, la Région des Pays de la Loire, la Bpifrance Création, la Direction régionale de l'INSEE, la Banque de France, la Direction régionale du Pôle emploi, les Chambres consulaires régionales des Pays de la Loire, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, France Active Pays de la Loire, la Caisse d'Epargne, BNP Paribas, Harmonie Mutuelle, le Groupe Total, l'Association des Décideurs du Numérique de l'Ouest (ADN Ouest), Femmes du Digital Ouest (FDO), Femmes chefs d'entreprises (FCE), la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME), Initiative Pays de la Loire, la Fédération régionale des Centres d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (FRCIDFF) et l'Association pour le droit à l'initiative économique des Pays de la Loire (Adie) unissent leurs efforts, dans le cadre d'un Plan d'action régional (PAR), afin de promouvoir et de développer l'entrepreneuriat des femmes, convaincus qu'il constitue à la fois un moyen de développement pour les femmes et un levier pour la croissance et l'innovation.

En effet, si le taux d'activité des femmes dans les Pays de la Loire est l'un des meilleurs de France, les créatrices et les repreneuses d'entreprises restent moins nombreuses que les hommes et les freins au développement de leur entrepreneuriat demeurent réels.

D'où la décision des signataires de se mobiliser ensemble en faveur de l'entrepreneuriat des femmes pour :

- accroître significativement la part des femmes créatrices d'entreprises, afin que celle-ci atteigne 40 % des créations d'entreprises,
- identifier et augmenter la proportion de femmes créatrices d'entreprises innovantes ou porteuses de projets d'innovation, actuellement estimée à 10 % au niveau national,
- promouvoir la création et/ou la reprise d'entreprises par les femmes dans tous les secteurs porteurs, notamment l'industrie, le bâtiment, le numérique et l'innovation.

Pour ce faire, les actions du plan régional s'articulent autour des 6 priorités suivantes :

- améliorer la connaissance statistique des femmes créatrices et repreneuses d'entreprises, afin de mesurer les écarts de situation et de mettre en place des actions correctives,
- développer le mentorat, l'accompagnement et les réseaux de femmes entrepreneures,
- sensibiliser les jeunes femmes et les demandeuses d'emploi à la création et à la reprise d'entreprises,
- promouvoir les outils financiers à la disposition des créatrices, dont la garantie égalité femmes,
- développer des actions dans les territoires fragiles (quartiers prioritaires, zones de revitalisation rurale) et auprès des jeunes,
- valoriser l'entrepreneuriat des femmes par la communication et l'organisation de concours visant à accroître leur visibilité.

Cet avenant couvre la période 2019-2020. La Directrice de l'Adie Grand Ouest, représentant le Président de l'Adie, s'engage à promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et à communiquer en direction des professionnels et du grand public sur les actions mises en place tout au long de la durée du plan d'action régional.

Fait à Nantes, le 1^{er} NOV. 2019

Le Préfet de la région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique


Claude d'HARCOURT

Pour le Président de l'ADIE


Fabienne KERZERHO



PLAN D'ACTION REGIONAL POUR L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES DANS LES PAYS DE LA LOIRE

AVENANT

L'Etat, la Région des Pays de la Loire, la Bpifrance Création, la Direction régionale de l'INSEE, la Banque de France, la Direction régionale du Pôle emploi, les Chambres consulaires régionales des Pays de la Loire, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, France Active Pays de la Loire, la Caisse d'Epargne, BNP Paribas, Harmonie Mutuelle, le Groupe Total, l'Association des Décideurs du Numérique de l'Ouest (ADN Ouest), Femmes du Digital Ouest (FDO), Femmes chefs d'entreprises (FCE), la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME), Initiative Pays de la Loire, l'Association pour le droit à l'initiative économique des Pays de la Loire (Adie) et la Fédération régionale des Centres d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (FRCIDFF) unissent leurs efforts, dans le cadre d'un Plan d'action régional (PAR), afin de promouvoir et de développer l'entrepreneuriat des femmes, convaincus qu'il constitue à la fois un moyen de développement pour les femmes et un levier pour la croissance et l'innovation.

En effet, si le taux d'activité des femmes dans les Pays de la Loire est l'un des meilleurs de France, les créatrices et les repreneuses d'entreprises restent moins nombreuses que les hommes et les freins au développement de leur entrepreneuriat demeurent réels.

D'où la décision des signataires de se mobiliser ensemble en faveur de l'entrepreneuriat des femmes pour :

- accroître significativement la part des femmes créatrices d'entreprises, afin que celle-ci atteigne 40 % des créations d'entreprises,
- identifier et augmenter la proportion de femmes créatrices d'entreprises innovantes ou porteuses de projets d'innovation, actuellement estimée à 10 % au niveau national,
- promouvoir la création et/ou la reprise d'entreprises par les femmes dans tous les secteurs porteurs, notamment l'industrie, le bâtiment, le numérique et l'innovation.

Pour ce faire, les actions du plan régional s'articulent autour des 6 priorités suivantes :

- améliorer la connaissance statistique des femmes créatrices et repreneuses d'entreprises, afin de mesurer les écarts de situation et de mettre en place des actions correctives,
- développer le mentorat, l'accompagnement et les réseaux de femmes entrepreneures,
- sensibiliser les jeunes femmes et les demandeuses d'emploi à la création et à la reprise d'entreprises,
- promouvoir les outils financiers à la disposition des créatrices, dont la garantie égalité femmes,
- développer des actions dans les territoires fragiles (quartiers prioritaires, zones de revitalisation rurale) et auprès des jeunes,
- valoriser l'entrepreneuriat des femmes par la communication et l'organisation de concours visant à accroître leur visibilité.

Cet avenant couvre la période 2019-2020. La Présidente de la Fédération régionale des Centres d'information sur les Droits des Femmes et des Familles (FRCIDFF) s'engage à promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et à communiquer en direction des professionnels et du grand public sur les actions mises en place tout au long de la durée du plan d'action régional.

Fait à Nantes, le 21 NOV. 2019

Le Préfet de la région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique

Claude d'HARCOURT

La Présidente de
la FRCIDFF

Sylvaine BOSSÉ